



Maux de dos et troubles musculosquelettiques (TMS) en services à la petite enfance

Durée (4 h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

En vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, les travailleurs manipulant des personnes ou des charges doivent recevoir une formation leur permettant d'accomplir leur travail de façon sécuritaire (art. 166).

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Connaître la réglementation applicable.
- ✓ Comprendre le fonctionnement général des parties du corps concernées et les lésions pouvant survenir.
- ✓ Identifier les facteurs de risque présents dans le milieu de travail.
- ✓ Mettre en œuvre des solutions.

ACTIVITÉS

- ✓ Formation théorique
- ✓ Mise en pratique dans le milieu de travail
- ✓ Exercice d'implantation de mesures correctives (basé sur une situation réellement vécue dans le milieu de travail)

CONTENU

- ✓ Les risques (individu, tâche, organisation)
- ✓ La réglementation
- ✓ Les maux de dos et les troubles musculosquelettiques

RÈGLEMENTATION

- ✓ Loi sur la santé et la sécurité du travail
- ✓ Règlement sur la santé et la sécurité du travail